

Malestroit le 22 juillet 2016



Monsieur Rémy LE LAUSQUE
Président du Rugby Club Brocéliande Oust
Rue de Narvik
56140 MALESTROIT

Objet : utilisation des terrains de sport

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 02 juin 2016, la commune de Malestroit vous avait proposé un projet de réaménagement des terrains de sport afin de répondre à vos besoins. Ce projet n'avait pas obtenu votre approbation, et vous avez rencontré les membres de la commission Sports de Malestroit le 13 juin dernier afin d'évoquer ce sujet.

Suite à cette réunion, nous avons mis ce point à l'ordre du jour de notre conseil municipal du 14 juin 2016, en questions diverses, afin d'exposer à l'ensemble des élus la problématique d'utilisation des terrains de sport. Les membres du conseil municipal ont d'ailleurs été destinataires du courrier que vous nous avez fait parvenir le 17 juin, précisant un certain nombre de points quant à votre organisation.

Nous avons par ailleurs reçu les dirigeants du club de foot "Ruffiac-Malestroit foot" le 28 juin dernier, et vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe également sur notre commune un projet de création de nouveau club de foot.

Nous souhaitons bien évidemment que votre club puisse se développer sur notre commune, mais vous êtes conscient des contraintes qui existent en termes d'utilisation des espaces de La Daufresne.

Nous possédons avec le collège Saint-Julien une convention d'occupation de leurs installations sportives. Après les avoir contactés, ils ont abordé ce sujet le 12 juillet 2016, à l'occasion d'une réunion de l'OGEC, organisme gestionnaire des bâtiments et installations du collège.

Le collège a émis un avis favorable pour reconduire la convention qui nous lie toujours, et qui autorise certaines associations malestroyennes à utiliser leurs installations sportives.

Nous vous proposons donc de transférer vos entraînements sur le terrain du collège Saint-Julien, qui dispose par ailleurs d'un local sécurisé aux abords de ce terrain, pouvant servir de vestiaire et vous permettre de stocker votre matériel.

Une réunion, dont la date reste à déterminer, avec les représentants de l'OGEC, du collège Saint-Julien, et les associations utilisatrices des équipements du collège, sera à

organiser pour la rentrée afin de définir précisément les termes de la convention, et notamment en ce qui concerne les modalités d'occupation et les responsabilités.

Par ailleurs, je vous rappelle que la commune de Malestroit a inscrit au budget l'achat d'en-buts, qui pourront être installés sur le terrain de Saint-Julien afin que vous puissiez vous entraîner dans les meilleures conditions.

Ainsi, le terrain que vous utilisez actuellement à La Daufresne deviendra votre terrain d'honneur. Vous pourrez utiliser les vestiaires du complexe sportif lors de vos matchs.

Comme je vous l'indiquais déjà dans ma lettre du 02 juin 2016, si votre club continue de se développer au niveau sportif, avec notamment accession au niveau supérieur, la municipalité réfléchira avec vous sur la meilleure manière d'optimiser le site de La Daufresne.

J'espère que cette proposition retiendra toute votre attention, et qu'elle vous permettra d'aborder la saison 2016-2017 de manière sereine.

Je reste à votre disposition pour toute question relative à ce réaménagement, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Très Cordialement,

Bruno GICQUELLO

Maire de Malestroit


